

Dans le mémoire adressé par Votre Honneur à l'Hon : M. Mercier, le 7 septembre dernier, se trouve ce qui suit :

Cor. Off. 837 " Le 15 mai, M. Pacaud escompte à la banque Nationale un billet signé par lui et endossé par M. Philippe Vallières pour \$20,000 et garanti par un des cinq chèques de \$20,000 signés par M. J. Chrysostôme Langelier, Commissaire du Gouvernement, et endossé par M. C. N. Armstrong et Philippe Vallières, le produit de cet escompte \$19,732.60 est déposé au crédit du compte de M. Pacaud, qui n'avait pas d'autres fonds à ce compte, ce jour-là, et le même jour, en exécution d'une promesse faite au caissier de la Banque Nationale, au moment de l'escompte des \$20,000 ci-haut, M. Pacaud, par un chèque tiré sur son compte, paie un billet à échoir le 15 mai, au montant de \$5,000, dont lui-même, les Hons. MM. Mercier, Chs. Langelier et autres, étaient débiteurs solidaires envers la banque Nationale; le même jour (15 mai) M. Pacaud achète, au moyen d'un chèque tiré sur ce même compte, une lettre de change sur Paris, en faveur de l'Honorable M. Mercier, au montant de \$5,000, produisant 25,500 francs, ce billet de M. Pacaud pour \$20,000 sur le produit duquel ces deux montants de \$5,000 ont été tirés, a été payé par le chèque de \$20,000, signé du Commissaire du Gouvernement, qui était annexé."

M. Mercier répond à ce sujet :

Cor. Off., 854 " A la page 23 de sa lettre, Votre Honneur dit :
" Le même jour (15 mai) M. Pacaud achète au moyen d'un chèque tiré sur ce même compte, une lettre de change sur Paris, en faveur de l'honorable M. Mercier, au montant de \$5,000, produisant 25,500 francs."

" Le témoignage de M. Lafrance, caissier de la banque Nationale, à Québec, établit que ces \$5,000 ont été prises à même le produit d'un billet de M. Pacaud, endossé par M. Vallières et garanti par un des chèques que Votre Honneur mentionne."

" D'un autre côté, je suis informé que ce montant a été prélevé au moyen d'un des blancs seings que j'avais laissés au sénateur Pelletier avant mon départ pour l'Europe ; Je n'ai pas eu occasion de vérifier laquelle de ces deux versions est exacte.

" Mais quoiqu'il en soit, je vous affirme qu'étant en Europe, et sentant le besoin de toucher cette somme, j'en ai fait la demande, convaincu que ce montant pouvait être prélevé au moyen des blancs seings que j'avais laissés ; et naturellement avec l'intention de payer moi-même l'effet de commerce qui aurait été employé pour me procurer ce montant là, vu que c'était pour des dépenses qui m'étaient personnelles.

" J'affirme de plus, que quand j'ai fait la demande de cette somme, j'ignorais, et j'ai ignoré longtemps encore après, que cette transaction du chemin de fer de la Baie des Chaleurs était faite, et que je n'ai su que quelque temps

" après
" dans
" piast

Ains
au moy
à cette
est sing
raison d
réception
était plu
privé de
pouvait
d'autres
Mercier
" moyen
" mon d
" ces dev

Résum

1 ° Le
amis poli
été payés
ce paiem
sans sa c
bilité.

2 ° Le
à cette fir
en autant
Baie des

3 ° La
par M. Pa
l'affaire d
prélevée a
et elle a é
seing, lors

MM. T

Le nom
lative, a e
par eux de
concernent